

TRAITES ET CONVENTIONS

Projet de loi n° 16 autorisant l'approbation de l'accord de coopération entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement des Etats-Unis du Mexique en vue de lutter contre l'usage et le trafic illicites de stupéfiants et de substances psychotropes

Sénat (première lecture)

Dépôt le 4 mars 2004 par M. Jean-Pierre Raffarin, Premier ministre et M. Dominique de Villepin, ministre des affaires étrangères - n° 238 (2003-2004)

Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées - Rapporteur : M. Bernard Plasait - Rapport n° 320 (2003-2004) (25 mai 2004)

Discussion et adoption le 12 octobre 2004 - Projet de loi n° 12 (2004-2005)

Assemblée nationale (première lecture)

Dépôt le 28 juin 2007 - N° 16

Renvoi à la commission des affaires étrangères - Rapporteur : M. Jean-Paul Dupré (11 juillet 2007) - Rapport n° 104 (24 juillet 2007) commun avec le projet de loi n° 19 (voir Traités et conventions 19) - Demande d'adoption selon la procédure d'examen simplifiée (17 juillet 2007)

Discussion et adoption définitive le 26 juillet 2007 - Projet de loi n° 8

Promulgation

Loi n° 2007-1152 du 1er août 2007 publiée au J.O. du 2 août 2007 (p. 12985)

PREMIÈRE LECTURE

Procédure d'examen simplifiée [26 juillet 2007] (p. 2396)

Adoption définitive de l'article unique du projet de loi (p. 2396)